

Objet : Rapport de présentation du CFU de l'exercice 2024

Le Compte financier unique (CFU) devient, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui doit, en outre, permettre de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer l'Assemblée délibérante et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

La Ville de Maizières-lès-Metz produit donc pour la première année un CFU pour l'exercice 2024, pour son budget principal, en M57.

En complément, une nouvelle obligation s'applique, pour le rendu de l'exécution des dépenses de 2024, aux collectivités de plus de 3 500 habitants (article 191 de la loi de finances pour 2024.)

La Ville doit présenter une « annexe environnementale des collectivités locales » dans la maquette de son COMPTE FINANCIER UNIQUE qui doit valoriser les dépenses réelles d'investissement qui contribuent « négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique ».

Pour l'exercice 2024, 17 articles budgétaires sont concernés et seul l'axe « l'atténuation du changement climatique » doit être renseigné.

Informations techniques et méthodologiques :

En raison du passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, certaines rubriques de la présentation qui suit sont différentes par rapport aux années passées. Ainsi, en recettes de fonctionnement, les « impôts et taxes » sont dorénavant scindés entre « impôts directs locaux » et « autres produits fiscaux ». De même, la plupart des comptes M14 de « dépenses exceptionnelles » et de « produits exceptionnels » sont dorénavant en M57 inclus respectivement dans les « autres charges courantes » et les « autres produits courants ».

Les données des exercices antérieurs ont été retraitées dans ce rapport pour faciliter la lecture et les comparaisons.

Le CFU 2024 peut être décrit de la manière suivante :

1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **19 930 395,63 €** en 2024. Les dépenses de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **14 186 171,12 €**, soit un taux de réalisation de **71,2 %**.

Les dépenses se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 12 580 518,67 euros en 2024, hors charges rattachées, et se déclinent de la manière suivante :

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2023	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
4 486 014,00 €	3 705 969,12€	4 358 823,02 €	97,2%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et charges quotidiennes de fonctionnement de la Collectivité: comptes 60 : fluides, fournitures..., comptes 61 et 62: les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, le remboursement à Rives de Moselle des charges de fonctionnement de 2024 du service informatique mutualisé (162 940,74 euros - article 62876)..., comptes 63 : les impôts et taxes. Elles représentent 34,5 % du total des dépenses de gestion des services et 33,9% des dépenses réelles de fonctionnement (second poste derrière les charges de personnel) et augmentent de 17,6 % par rapport à la réalisation de 2023.

Cette augmentation est notamment liée :

- à l'inflation soutenue et à la crise énergétique dont les impacts ont été importants au niveau de la fourniture de fluides (+150K€ pour ce poste par rapport à la réalisation de l'exercice précédent, articles 60612 et 60613.)
- aux dénonciations de contrats d'assurances. Les nouveaux contrats conclus, avec une difficulté critique à trouver des offres de la part d'assureurs, ont été souscrits avec de fortes hausses sur certaines polices. (+50 K€ pour ce poste entre la réalisation 2023 et 2024.)
- aux révisions de prix répercutées sur les contrats conclus pour les transports collectifs (+28k€ entre la réalisation 2023 et 2024), dont la réalisation est proche des prévisions.
- Au niveau des contrats de prestations de services, une hausse de +256 K€ est constatée entre la réalisation 2023 et celle de 2024, reflétée dans le niveau des crédits ouverts en 2024. Certaines prestations ont notamment été externalisées et ont été intégrées dans ce poste de dépenses en année pleine en 2024. Ainsi, les gymnases ont été intégrés au marché de prestations de nettoyage des bâtiments (+61 K€ pour les équipements sportifs) ; un marché complémentaire de tontes a été conclu en mars pour un montant d'environ 50K€ en 2024.

- **Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2023	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
7 023 560,00 €	6 821 547,27€	6 765 364,71 €	96,3%

Ce chapitre centralise les charges de personnel des agents qui œuvrent pour la Collectivité. Elles constituent le premier poste de dépenses et représentent 53,6 % du total des dépenses de gestion des services et 52,6% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre enregistre une évolution de – 0,82% par rapport à la réalisation de 2023.

Cette baisse a pu être réalisée malgré les incidences liées au GVT glissement « Vieillesse-Technicité » (avancements de grades et d'échelons des fonctionnaires) mais également à la revalorisation du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique de 5 points depuis le 1er janvier 2024. Elle s'explique notamment par les efforts que la municipalité a initié de maîtrise de la masse salariale, comme la réinterrogation de l'organisation à chaque départ en retraite ou par mutation. A ces économies volontaires s'ajoute l'effet d'une vacance frictionnelle (soit entre le départ d'un agent et son remplacement) subie qui perdure dans de nombreux métiers. Contribue également à cette baisse la mutualisation du service commande publique au 1^{er} mai 2024, dont les coûts sont refacturés en 2025.

- **Chapitre 014 : Atténuations de produits**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2023	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
425 000,00 €	424 910,00 €	387 954,00 €	91,3 %

Ce chapitre est destiné au règlement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (280 392,00 euros). Ce prélèvement a fait l'objet d'une répartition dérogatoire de la part de la Communauté de Communes "Rives de Moselle"(CCRDM). En effet, la répartition de droit commun s'élevait à 385 011,00 €.

Ce chapitre enregistre également le prélèvement opéré par les services fiscaux de la part de taxe habitation non compensée par l'Etat lorsqu'il a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, pour la fraction correspondant à la hausse du taux opéré par la commune en 2018 (article 739118) ainsi que des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

La régularisation d'un dégrèvement de Taxe d'habitation sur les logements vacants a également été mandaté (393 €).

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (sauf 6586)**

Depuis l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024, le chapitre 65 comptabilise désormais, en sus de l'ensemble des charges de gestion, les charges exceptionnelles (comptes 6588X) et les subventions exceptionnelles attribuées aux associations (retraitées au compte 65748 en M57).

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2023*	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
1 162 533,00 €	922 172,66 €	1 113 667,21€	95,8 %

* Les mandats émis en 2023 (nomenclature M14) intègrent, en sus de l'exécution au chapitre 65, la réalisation des articles 6745 "subventions aux personnes de droit privé" et 6718 "autres charges exceptionnelles de gestion" du compte administratif 2023, afin de disposer de données comparatives sur les exercices 2023 et 2024.

Les dépenses suivantes y sont comptabilisées (hors charges rattachées):

• Subvention au CCAS	600 000,00 €
• Subventions aux Associations	247 830,00 €
• Indemnités, formation et charges des élus	187 281,70 €
• Participation aux Syndicats Intercommunaux	23 598,45 €
• Participation à la mission locale	19 024,00 €
• Droits d'utilisation – Informatique en nuage	17 137,68 €
• Contribution aux frais d'état civil et frais scolarité	6 393,04 €
• Abonnement à l'ENT	655,32 €
• Créances irrécouvrables	10,03 €
• Autres	126,56 €

• **Chapitre 66 : Charges financières**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2023	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
236 804,32 €	87 472,11 €	226 802,59 €	95,8%

Les frais inscrits à ce chapitre correspondent aux intérêts de la dette, aux crédits ouverts en cas de nécessité pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie ainsi que pour le règlement de frais liés à la constitution de dossiers pour la souscription d'emprunts. Les intérêts de la dette ont fait l'objet d'une réalisation à hauteur de 226 802,59 euros. Les intérêts de la dette ont augmenté en 2024 de + 166,9 %, soit 142 k€. Cette hausse s'explique par le nouvel emprunt tiré en novembre 2023 (3,5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 4,3%), dont le premier amortissement est intervenu le 31/01/2024 qui a donc eu une charge en année pleine en 2024 (+137 K€ sur l'exercice.)

• **Chapitre 67 : Charges spécifiques**

Le chapitre 67 "Charges exceptionnelles" sous la nomenclature M14, est devenu "Charges spécifiques" avec le passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024. Ce chapitre comprend désormais uniquement les dépenses du compte 673 relatives aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2023*	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
5 000,00 €	267,46 €	992,01€	19,8%

**Les mandats émis en 2023 (nomenclature M14) intègrent les réalisations de l'article 673 uniquement, afin de disposer de données comparatives sur les exercices 2023 et 2024.*

Le compte 673 enregistre les régularisations comptables à opérer en raison d'une erreur de tiers ou de liquidation d'un titre émis sur un exercice antérieur. Les réalisations varient selon le volume des corrections à opérer.

2) *Les dépenses d'ordre de fonctionnement :*

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

CREDITS OUVERTS 2024
5 566 484,31 €

Ce chapitre consiste en la réalisation d'un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les chapitres d'ordre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » sont abondés d'un même montant. Le premier étant une dépense et le second une recette. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2023	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
1 025 000,00 €	1 146 943,08 €	1 332 567,58 €	130 %

Sont comprises dans ce chapitre des opérations de transfert entre sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement : les dotations aux amortissements (1 002 926,96 euros), les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine pour 329 640,62 euros (écritures d'ordre liées aux cessions immobilières telle que la Maison de l'Emploi, le solde étant lié à la vente de caveaux et de cellules de colombariums.)

B) Recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **14 130 613,00 € hors résultat reporté** en 2024. Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **14 423 337,06 €**, soit un taux de réalisation de 102,1 %, soit + 293 k€ de plus que prévu.

Les recettes se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) *Les recettes réelles de fonctionnement :*

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 14 415 319,86 euros en 2024, soit 99,9% des recettes de fonctionnement.

- **Chapitre 013 : Atténuations de charges**

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2023	TITRES EMIS 2024	% REALISE
45 000,00 €	51 997,01 €	61 815,83 €	137,4 %

Ces recettes correspondent notamment au remboursement des indemnités journalières des agents en arrêt de travail par les organismes de protection sociale.

- **Chapitre 70 : Produits des services**

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2023	TITRES EMIS 2024	% REALISE
732 109,00 €	806 139,06 €	846 442,36 €	115,6 %

Ce chapitre regroupe principalement les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (ex : recettes liées à la programmation du TRAM, aux inscriptions aux activités du conservatoire de musique et à la médiathèque, aux accueils de loisirs et périscolaires, aux occupations du domaine public...) ainsi que des remboursements de frais par d'autres redevables (C.C.A.S, CCRDM...):

• Redevances pour service périscolaire	389 721,60 €
• Redevances pour services à caractère culturel, de loisirs et sportif	261 736,09 €
• Remboursement de frais pris en charge par la collectivité au profit de tiers et de mise à disposition de personnel	123 634,40 €
• Redevance d'occupation du domaine public	41 823,88 €
• Autres produits et redevances	29 526.39 €

- **Chapitres 731 et 73 : Impôts et taxes**

En M57, les « impôts et taxes » sont dorénavant scindés entre « impôts directs locaux » et « autres produits fiscaux ». Ces deux chapitres sont présentés ensemble afin de faciliter les comparaisons entre les exercices 2023 et 2024.

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2023	TITRES EMIS 2024	% REALISE
11 389 974,00 €	11 055 271,12 €	11 108 443,60 €	97,5%

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement (77,1% du total des recettes réelles de fonctionnement réalisées). Elles se décomposent comme suit :

- **Fiscalité directe locale**

Le produit des impôts directs locaux, y compris la neutralisation liée au coefficient correcteur s'appliquant à la Taxe Foncière Batie (- 355 310 €) s'est élevé à **4,314 M€**, en hausse de 4,5 % soit + 184 k€ par rapport à la réalisation de 2023.

Les taux votés en 2024 sont identiques à ceux de 2023. Cette progression s'explique donc en quasi-totalité par la revalorisation automatique des bases d'imposition des « taxes ménages », qui sont indexées à l'inflation (+3,9 % en 2024). Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les impôts locaux perçus par la commune sont constitués de la taxe foncière sur les propriétés bâties (96 % du produit de la fiscalité directe locale de 2024) , de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires.) En parallèle, 107 169 euros de fiscalité ont été prélevés à l'article 739118 pour neutraliser les gains issus de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation votée en 2018, non compensée par la réforme actant de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales issue de l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

- **Le produit des participations de la CCRDM** (Attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire) est sensiblement équivalent à celui prévu au BP 2024 et encaissé en 2023 :

6 117 594,04 €.

L'attribution de compensation est un reversement de fiscalité de la Communauté de communes, correspondant aux différents transferts de compétences et de charges effectués. En 2024, elle reste identique, aucune nouvelle compétence impactante n'ayant été transférée (3, 962 M€ euros).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), versée par la Communauté de communes est restée quasi inchangée, à savoir 2,154 M€ soit + 5 757 € par rapport au réalisé de 2023.

- Le produit des **droits de mutation à titre onéreux** encaissé à hauteur de 365 436,97 € en 2023, a été de **258 035 € en 2024**, soit une baisse de 107 k€ ou - 29%. Cette baisse était attendue compte tenu du ralentissement du marché de l'immobilier entamé depuis fin 2022, en lien avec la hausse des taux d'intérêt sur les prêts immobiliers. Par rapport à la prévision budgétaire qui s'élevait à 260 000 €, anticipant cette baisse, cela représente tout de même un taux d'exécution de 99,2 %. La moyenne des droits de mutation perçus annuellement par la Ville depuis 2020 est d'environ 340 k €, avec un pic en 2022.

- La **Taxe locale sur la consommation finale d'électricité** est intégrée à compter de 2023 à l'accise de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Elle est désormais versée sous forme de compensation. Le produit relatif à l'exercice 2024 s'élève à **155 249,16 €**, en baisse de 40 k€ par rapport à 2023. Ainsi, ont été notifiés et perçus pour l'exercice 2024, 153 246 €, le solde étant dû au titre de reliquats de taxe antérieurs à 2023.

- Autres impôts et taxes** (FNGIR, taxe pylônes, TLPE etc) : **262 758,40 €**

- Chapitre 74 : Dotations et participations**

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2023*	TITRES EMIS 2024	% REALISE
1 760 222,00 €	1 770 560,27 €	1 884 537,38 €	107,1 %

*hors produits rattachés

- Dotation Globale de Fonctionnement** **387 970,00 €**

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui comprend la Dotation Forfaitaire et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La Dotation forfaitaire, elle, s'est élevée en 2024 à 226 763 €. La Dotation de Solidarité Urbaine a été enregistrée pour un montant de 161 207 €.

La DGF est en hausse de 4% par rapport à 2023.

- Participation des organismes publics** **572 486,38 €**

Ce chapitre recouvre les participations de tiers à différentes politiques engagées par la Commune. Les participations des organismes sont en hausse de 12,7 %, soit 64 700 € par rapport à la réalisation de 2023. On note principalement :

- la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les activités du périscolaire, du Relais petite enfance et de l'accueil de loisirs (Prestation de service ordinaire pour le RPE et l'ALSH et aide liée à la convention territoriale globale), d'un montant de 434 437,07 euros,

- les participations de l'Etat au titre du FCTVA versé pour les dépenses éligibles d'entretien des bâtiments publics ou de voirie réalisées en 2023 (38 934,88 euros), du recensement (2 220 euros) et de la dotation pour titres sécurisés (34 314 euros.)

- la participation du Département (42 639,88 euros) inclut principalement l'utilisation des structures sportives par le Collège Paul Verlaine (17 710,88 euros), l'aide au fonctionnement du conservatoire et la participation au festival « mondes sonores » (23 800 euros),

- **Autres compensations aux pertes de ressources fiscales 924 081,00 €**

L'Etat verse aux Collectivités une compensation pour les pertes de ressources fiscales liées aux décisions qu'il a prises dans le cadre de différentes réformes fiscales. Il s'agit des compensations au titre de la réforme de la taxe professionnelle et les compensations d'exonérations de la taxe foncière.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

En M57, appliquée depuis 1er janvier 2024, ce chapitre intègre désormais toutes les recettes exceptionnelles, les prévisions afférentes à ce chapitre demeurent ainsi difficiles à évaluer.

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2023*	TITRES EMIS 2024	% REALISE
195 227,00 €	191 721,20 €	176 222,77€	90,3%

**Les titres émis en 2023 (M14) intègrent les réalisations aux articles 7711, 7718 et 7788 afin de disposer de données comparatives sur les exercices 2023 et 2024.*

Le compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » comptabilise les indemnités perçues au titre des assurances (56 106,48 euros), le produit du rôle de chasse (1 000 euros), la mise à disposition de l'harmonie municipale (900 euros) et d'autres produits divers de gestion courante, dont les rattachements de charges exécutés en fin d'exercice (15 428,66 euros.)

Les loyers des immeubles du domaine privé de la Ville ont été encaissés pour 97 666,86 euros à l'article 752. L'article 75883 comptabilise un trop-perçu sur la régie de recettes dédiée à l'encaissement des droits de place des marchés dominicaux pour 10 euros.

- **Chapitre 77 : Produits spécifiques**

En M57, appliquée depuis 1er janvier 2024, ce chapitre n'intègre plus désormais que les comptes 773 et 775.

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2023*	TITRES EMIS 2024	% REALISE
- €	152 965,03 €	337 857,92€	- %

**Les titres émis en 2023 (M14) n'intègrent que les réalisations aux articles 773 et 775 afin de disposer de données comparatives sur les exercices 2023 et 2024.*

Le compte 773 comptabilise les annulations de mandats sur exercices antérieurs, souvent liées à des remboursements de trop-perçu (8 217,30 euros)

Le compte 775 comptabilise le produit réel des cessions mobilières et immobilières (329 640,62 euros).

2) Les recettes d'ordre de fonctionnement :

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections**

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2024	% REALISE
8 081,00 €	8 017,20 €	99,2 %

Le compte 777 comptabilise l'amortissement de subventions d'investissement perçues (8 017,20 euros).

3) Excédent de fonctionnement reporté :

- **Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté**

CREDITS OUVERTS 2024
5 799 782,63 €

Ce chapitre réalise l'inscription de l'excédent d'exécution de la section de fonctionnement constaté à N-1, automatiquement reporté en section de fonctionnement sur la ligne codifiée R002 en application de l'article R 2311-12 du CGCT. Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune réalisation.

1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **16 178 843,53 €** en 2024. Les dépenses de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **4 425 357,23 €**.

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à **199 223,59 €** (hors crédits de paiements ouverts et engagés dans chaque autorisation de programme qui font l'objet d'une réinscription budgétaire en N+1).

Les dépenses d'investissement se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les dépenses réelles d'investissement :

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
503 550,00 €	501 648,70 €	99,6 %

Ce chapitre comprend principalement le remboursement du capital de la dette. La dette de la Ville est constituée de cinq emprunts en 2024, tous à taux fixe. L'encours de la dette est d'environ 6 906 M€ euros en fin d'exercice.

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2024	RESTES A REALISER au 31/12	% REALISE
1 449 074,38 €	444 886,70 €	60 192,24 €	30,7 %

Les dépenses de ce chapitre se décomposent comme suit :

- **Frais d'études et d'insertion**, dont de nombreux postes de dépenses relèvent du PPI (rémunération des maîtres d'oeuvre, contrôles techniques, SPS etc) : **423 447,50 €**
- **L'acquisition d'un logiciel** de gestion des cimetières : **21 439,20 €**

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2024	RESTES A REALISER au 31/12	% REALISE
5 159 928,16 €	2 217 536,00 €	139 031,35 €	42,9%

Achats et travaux divers nécessaires à la normalisation, à la remise à niveau du patrimoine ou à la nécessité des services :

- Travaux sur le bâti : 1 192 794,73 €
- Aménagements urbains et environnement : 599 270,45 €
- Equipement mobilier et matériel : 176 504,10 €
- Travaux sur réseaux : 40 249,76 €
- Divers équipements : 208 716,96 €

• **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
86 200,00 €	83 889,13 €	97,3 %

Ce chapitre comptabilise le remboursement à Rives de Moselle des charges d'investissement de 2023 du service informatique mutualisé (48 442,53 euros) et diverses subventions d'équipement accordées durant l'exercice (35 446,60 euros) : aide à la réfection de la toiture de la Chapelle Saint Joseph, aide au renouvellement d'infrastructures pour le beach-volley et à l'acquisition d'un panneau d'affichage des scores au COSEC.

• **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

CREDITS OUVERTS 2024	MANDATS EMIS 2024	% REALISE
8 972 009,99 €	1 169 379,50 €	13 %

Ce chapitre de dépenses comprend essentiellement les dépenses liées à la programmation pluriannuelle des investissements.

Bilan et programmation pluriannuelle envisagée des investissements :

INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant total des autorisations de programme votées au 05/04/2024	Actualisation des projets	Montant total des autorisations de programme votées au 06/12/2024	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement consommés en 2024 (réalisations du 01/01/2024 au 31/12/2024)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026	Restes à financer (exercices 2025 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie - ancien programme	4 269 761,06 €	0,00 €	4 269 761,06 €	14 759,00 €	0,00 €	4 255 002,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux divers d'aménagement de la voirie - nouveau programme	4 520 432,92 €	781 412,83 €	5 301 845,75 €	1 994 125,44 €	560 963,26 €	707 270,74 €	2 057 864,00 €	1 103 548,83 €	3 161 412,83 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera	13 682 350,34 €	367 294,77 €	14 049 645,11 €	5 175 925,60 €	302 381,82 €	788 126,06 €	5 532 461,01 €	2 855 514,26 €	8 387 975,27 €
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	2 365 491,31 €	0,00 €	2 365 491,31 €	131 879,96 €	81 172,81 €	2 314 784,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu	2 094 090,04 €	0,00 €	2 094 090,04 €	180 244,31 €	160 244,44 €	2 074 090,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu	3 036 192,69 €	73 000,00 €	3 109 192,69 €	1 177 425,81 €	888 437,54 €	2 820 204,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réaménagement du quartier Kennedy	2 779 027,64 €	0,00 €	2 779 027,64 €	207 356,73 €	1 134,00 €	50 734,12 €	1 316 650,79 €	1 205 420,00 €	2 522 070,79 €
Mise en valeur du patrimoine municipal	3 481 479,85 €	1 000,00 €	3 482 479,85 €	1 967 604,74 €	976 348,16 €	1 391 223,27 €	800 000,00 €	300 000,00 €	1 100 000,00 €
Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales	616 496,48 €	0,00 €	616 496,48 €	77 960,00 €	0,00 €	464 645,78 €	40 000,00 €	33 890,70 €	73 890,70 €
TOTAL	36 845 322,33 €	1 222 707,60 €	38 068 029,93 €	10 927 281,59 €	2 970 682,03 €	14 866 080,78 €	9 746 975,80 €	5 498 373,79 €	15 245 349,59 €

2) Les dépenses d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2024	% REALISE
8 081,00 €	8 017,20 €	99,2 %

Les comptes 13X comptabilisent l'amortissement de subventions d'investissement perçues (8 017,20 euros).

B) Recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **15 889 164,11 €** en 2024, hors résultat reporté. Les recettes de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **3 302 323,13 €**.

Les restes à réaliser de recettes 2024 s'élèvent à **2 948 477,50 €**.

Les recettes d'investissement se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les recettes réelles d'investissement :

• Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CREDITS OUVERTS 2024	TITRE EMIS 2024	% REALISE
440 000,00 €	1 312 091,25 €	298,2 %

Les recettes de ce chapitre correspondent :

- au FCTVA sur les dépenses réalisées en investissement en 2023 859 542,67 €
- à la Taxe d'aménagement 452 548,58 €

• Chapitre 13 : Subventions d'investissement

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2024	RESTES A REALISER Au 31/12	% REALISE
3 677 679,80 €	657 664,30 €	2 948 477,50 €	17,9%

Ont été perçues, au cours de l'année 2024, les subventions suivantes :

ORGANISME	PROJET D'INVESTISSEMENT	MONTANT
ETAT	Produits des amendes de police (article L2334-24 du CGCT)	104 949,00 €
	Subvention pour la rénovation du parc de luminaires de la Ville – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 – Versement unique	32 258,00 €
	Subvention dédiée à la construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire dans le parc Dany Mathieu – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 – Solde	248 786,30€
	Subvention à l'achat d'un gilet pare-balles (FPID)	250,00 €
CAF	Subvention d'aide à l'investissement 2022 à destination du Centre Multi-Accueil – Versement unique	1 843,00 €
	Subvention d'aide à l'investissement 2023 à destination du Centre	4 292,00 €

	Multi-Accueil – Versement unique	
	Subvention d'aide à l'investissement pour les travaux de réhabilitation de l'église néo-apostolique en vue de la création d'un espace périscolaire rue Ste-Marie : Solde	217 992,00 €
	Subvention d'aide à l'investissement pour le périscolaire Dany Mathieu et le périscolaire situé au TRAM – Versement unique	1 697,00 €
	Subvention d'aide à l'investissement pour l'aménagement du Relais petite enfance au Dany Mathieu – Versement unique	24 615,00 €
CD 57	Subvention pour l'équipement numérique des écoles – dispositif Fusée	18 982,00 €
	Subvention pour l'acquisition d'un tuba – Versement unique	2 000,00 €

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2024	RESTES A REALISER Au 31/12	% REALISE
3 000 000,00 €	0,00 €	- €	- %

La mobilisation d'un emprunt n'a pas été estimé nécessaire au cours de l'exercice 2024.

- **Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations**

CREDITS OUVERTS 2024
2 180 000,00 €

Le chapitre 024 " Produits de cessions d'immobilisations " ne donne pas lieu à l'émission de titres et de mandats mais permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement. C'est un chapitre sans exécution. L'ensemble des opérations de cession ne figure pas au stade de la prévision budgétaire. Seul le montant prévu du prix de cession de l'immobilisation est inscrit en recette de la section

En raison des retards pris sur les chantiers ou de partenariats à mettre en œuvre pour l'aboutissement de projets d'aménagements concernant les bâtiments à céder, certaines ventes dont la réalisation devait aboutir sur l'exercice 2024 sont reprogrammées en 2025 (cession de la parcelle du site ex-Sorelor, périscolaire De Lattre.)

2) Les recettes d'ordre d'investissement :

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement**

CREDITS OUVERTS 2024
5 566 484,31 €

Ce chapitre consiste en la réalisation d'un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les chapitres d'ordre 023 « virement à la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement » sont abondés d'un même montant. Le premier étant une dépense et le second une recette. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections**

CREDITS OUVERTS 2024	TITRES EMIS 2024	% REALISE
1 025 000,00 €	1 332 567,58 €	130 %

Sont comprises dans ce chapitre des opérations de transfert entre sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement : les dotations aux amortissements (1 002 926,96 euros), les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine pour 329 640,62 euros (écritures d'ordre liées aux cessions immobilières telle que la Maison de l'Emploi, le solde étant lié à la vente de caveaux et de cellules de colombariums.)

3) Le Solde d'exécution positif reporté

- **Ligne R001 : Solde d'exécution positif reporté**

CREDITS OUVERTS 2024
289 679,42 €

Le résultat excédentaire d'exécution de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent) a été reporté en tant que recette d'investissement sur la ligne budgétaire 001 au budget 2024. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

En conclusion, le résultat net global se décrit de la manière suivante :

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A A FIN DE L'EXERCICE 2024					
			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total cumulé
RECETTES	TITRES EMIS	A	14 423 337,06 €	3 302 323,13 €	17 725 660,19 €
	RESTES A REALISER	B	0,00 €	2 948 477,50 €	2 948 477,50 €
DEPENSES	MANDATS EMIS	C	14 186 171,12 €	4 425 357,23 €	18 611 528,35 €
	RESTES A REALISER	D	0,00 €	199 223,59 €	199 223,59 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisations de l'exercice (+ou -)	E=A-C	237 165,94 €	-1 123 034,10 €	-885 868,16 €
Résultats antérieurs reportés (+ou -)	Résultats antérieurs reportés (+ou -)	F	5 799 782,63 €	289 679,42 €	6 089 462,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	E+F	6 036 948,57 €	-833 354,68 €	5 203 593,89 €
Différence entre les restes à réaliser (+/-)	Restes à réaliser (+/-) à reporter à N+1	G = B - D	0,00 €	2 749 253,91 €	2 749 253,91 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	E+F+G	6 036 948,57 €	1 915 899,23 €	7 952 847,80 €